

REÇU le

22 JUL. 2024

Damien et Mélanie Panchaud
Route de Vaulion 35
1323 Romainmôtier
+41 76 332 68 61
damien@panchaud.online

Jan et Delphine Reymond
Route de Vaulion 78
1323 Romainmôtier
+41 79 636 31 77
jan.reymond@romainmotier.ch

Commune Romainmôtier-Envy
Place du Bourg 7
1323 Romainmôtier

Romainmôtier, le 19.07.2024

Opposition au Plan d'affectation communal (PACom) selon Art. 38 al. 3 LATC

Monsieur le Syndic, Messieurs les municipaux,

Par la présente, nous souhaitons manifester notre opposition au **Plan d'affectation communal (PACom)** mis à l'enquête publique par la Municipalité de Romainmôtier du 21 juin au 21 juillet 2024, ainsi déposé durant le délai d'enquête selon l'Art 38 al. 3 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC).

Étant propriétaire et copropriétaires usufruitiers de la parcelle 421 et voisins des parcelles 98 et 96, nous contestons les dispositions suivantes :

- Cadastration complète de la parcelle 421 en Zone agricole 16 LAT.
- Cadastration complète de la parcelle 98 en Zone agricole 16 LAT
- Cadastration complète de la parcelle 96 en Zone centrale 15 LAT - A

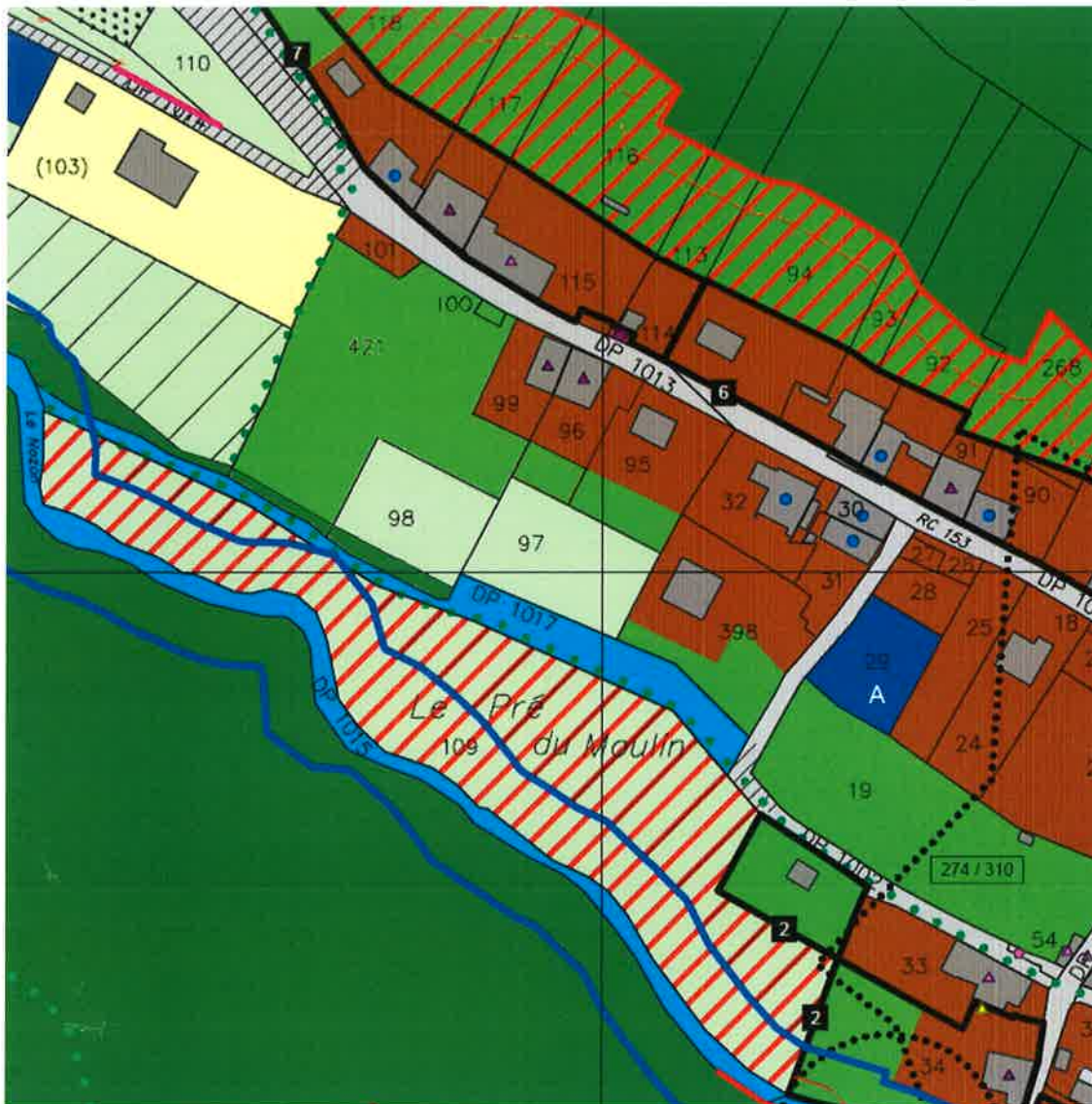
Sur la parcelle 421, des éléments déjà existants ont été omis (poulailler, aire de jeux, zone de pique-nique, verger, cabane de jardin, jardins potagers, etc.) et nous avons l'intention d'augmenter l'aire de jeux, le verger, les jardins potagers, ainsi que d'avoir la possibilité de créer des places de stationnement ainsi qu'une zone de rencontre de quartier. Nous avons également le projet d'y implanter de panneaux solaires photovoltaïques et de garder la possibilité d'y installer une PAC. Le chemin d'accès à la partie agricole se trouve également dans cette zone et nous désirons pouvoir créer un passage pour le service du feu pour la parcelle 99. Nous vous invitons à requalifier l'intégralité de la parcelle 421 en zone de verdure 15 LAT.

Nous avons également constaté qu'il manque une bande le long du canal sur les parcelles 421 et 98 et demandons que celle-ci soit cadastrée en zone Aire forestière 18 LAT.

Nous avons également constaté que la bande de jardin en bas de la parcelle 96 devrait être requalifiée en zone de verdure 15 LAT.

Voici ci-dessous notre demande de modification du Plan d'affectation communal :

Projet :



Nous vous remercions de bien vouloir prendre en considération les arguments ci-devant et d'amender les dispositions des zones concernées. Pour le surplus, nous nous réservons tous autres ou plus amples griefs.

En outre nous souhaitons être reçus par la commission de conciliation au terme de l'enquête publique en cours.

Avec nos salutations distinguées.

Damien et Mélanie Panchaud

Damien Panchaud
Mélanie Panchaud

Jan et Delphine Reymond

Jan Reymond
Delphine Reymond